



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 7

Absents : 0

Ayant donné procuration : 7

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

20 juillet 2022

DATE D’AFFICHAGE

20 juillet 2022

N°2022_021_D

Objet : Création d'un poste agent technique CDD de 2 semaines accroissement temporaire d'activité

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai, à vingt heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIÈRE, Vincent MARTIN, Thomas NERVI et Alexandre HAYEK.

Excusée et ayant donné pouvoir : Emilie CONNAULTE a donné pouvoir à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Aurélie BAZERLI a donné pouvoir à Maryvonne ROSELLO, Laure VINCENT a donné pouvoir à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Lou LOMBARD a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Éric LEVANTIS a donné pouvoir à Alexandre HAYEK.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Alexandre HAYEK

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

La création à compter du 05 août 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 15 jours allant du 05 août 2022 au 19 août 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique CDD à temps complet pour une durée de 15 jours allant du 05 août 2022 au 19 août 2022.



Fait à La Bastidonne,
Le 29 juillet 2022,
PARTAGE Michel, Maire